Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 4 (1859)

Heft: 17

Artikel: Les Suisses aux Indes : Correspondance

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328881

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sait autour de la cantine, voulait avoir aussi sa part de la fête et profiter de la partie oratoire.

Les discours et les chants n'ont, en effet, pas manqué, dès que M. le fourrier Genton eut pris, comme major de table, la direction de la période esthétique du banquet.

- M. le colonel Ch. Veillon, monté le premier à la tribune, porta d'une voix vibrante le toast à la Confédération ! Ses paroles bien senties et empreintes d'un vrai cachet militaire, provoquèrent de vives acclamations.
- M. L. Rochat, président de la Société vaudoise des sous-officiers, but au Conseil d'Etat dont le concours bienveillant n'avait pas fait défaut à la jeune société. Il lui fut répondu par M. le conseiller d'Etat Meystre qui dédia son toast au soldat citoyen et qui, à cette occasion, développa avec bonheur des idées et des vues patriotiques fort applaudies des convives.
- M. Audéoud, de Genève, s'acquitta du mandat que lui avait donné le général Dufour de porter un toast aux Vaudois! et pour son compte particulier l'orateur genevois en porta un à la Société vaudoise des sous-officiers.
 - M. Lecomte, capitaine fédéral, répondit en buvant à la Société de Genève.
 - M. Veillard, de Genève, colonel fédéral, au canton de Vaud.
- M. Borgeaud, instructeur-chef, au canton de Genève, et un sous-officier vaudois à la municipalité de Lausanne, qui a montré beaucoup d'empressement à faciliter la tâche du comité.

Nous arrêterons là cette énumération des toasts, qui furent entremêlés de chants patriotiques et de beaux morceaux de la musique militaire de Lausanne et de la fanfare de Genève. La fête s'est continuée de la manière la plus digne par un bal champêtre.

On peut en augurer que l'activité de la société ne s'arrêtera pas à l'organisation de réjouissances publiques, mais que, conformément à son excellent programme, elle produira des fruits sérieux, développera l'esprit militaire et patriotique chez ses membres, et augmentera leurs connaissances théoriques et pratiques. Des cours d'instruction s'ouvriront cet automne, plusieurs officiers s'étant mis, dans ce but, à la disposition du comité. Diverses branches du service pourront, en effet, être répétées et étudiées avantageusement dans des leçons de théorie, saus compter que d'autres séances peuvent offrir un intérêt de distraction aussi vif et plus utile que des soirées au cabaret ou au café. Il est à espérer qu'avant deux ans nous pourrons saluer l'inauguration d'une société fédérale de sous-officiers.

LES SUISSES AUX INDES.

(Correspondance.)

On nous communique la lettre suivante qu'un Vaudois au service de Hollande adresse à ses parents :

Indes néerlandaises, fort de Willhelm I, le 13 mars 1859.

Si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est que j'attendais toujours d'avoir une campa-

gne à vous raconter. Nous devions en faire une, mais jusqu'à présent nous n'avons point reçu d'ordres de départ. L'ami R... a été plus heureux; il est maintenant en expédition, depuis le milieu de janvier, et il paraît qu'ils ont eu du succès, car on vient de tirer 20 coups de canon au fort en l'honneur de la prise de *Boni*.

Par le dernier courrier, j'ai reçu de vos nouvelles ainsi que quelques camarades. et nous avons été charmés d'apprendre quelque chose du pays, qu'on aime d'autant plus vivement qu'on en est plus éloigné. Entre une dizaine de Vaudois nous avons bu un petit coup d'arak à la santé de nos bons vieux parents, que nous espérons bien tous revoir, et nous avons chanté toutes les chansons patriotiques de notre répertoire. Vous me donnez de bien bons conseils; merci! mais quant à l'avancement il y a peu de chances ici. Il faut savoir le hollandais pour être caporal, et c'est une langue infernale à apprendre pour nous autres Français; le javanais nous est plus facile. Matériellement nous ne sommes pas mal, quoique nous souffrions de la chaleur. Il nous faudrait de temps en temps la chopine de vin blanc; on a ici des vins très forts du Cap, et trop chers pour le soldat. — Ainsi que je vous l'ai écrit de Harderweik, c'est le 13 novembre que nous avons quitté cette ville, montés sur des barques pour traverser le Zuydersée jusqu'à Amsterdam; de là en chemin de fer jusqu'à Rotterdam. où nous nous sommes embarqués le 14. Le transport était de 150 soldats et 4 officiers; il n'y avait pas de passagers civils, sauf une dame, femme du chirurgien. Les matelots n'étaient qu'au nombre d'une douzaine, mais chaque jour 20 à 30 soldats étaient commandés pour aider à la manœuvre; le voyage n'a pas été agréable, mais heureux. Depuis notre départ nous n'avons revu la terre qu'à Sumatra. Nous avons débarqué à Batavia le 19 février 1858, le jour même de la fête du roi Guillaume. Il y avait illumination et réjouissances en ville, et quelques saltimbanques javanais nous ont beaucoup amusés. Batavia n'est pas une bien belle capitale; le port en revanche est d'un aspect magnifique. Quant aux indigènes, ils sont généralement bien pris de corps, mais laids de figure. Ils ont quelque chose du singe dans les traits et dans les manières; s'ils laissent, par exemple, tomber quelque objet à terre, c'est avec le pied qu'ils le ramassent. Les hommes portent de grands cheveux et sont coiffés d'un peigne, comme les femmes, ce qui donne souvent lieu à des quiproquos pour les nouveaux venus. Les Javanaises sont tout le contraire de belles; en outre elles ont toujours la bouche empâtée de tabac, mêlé à une sorte de racine qui leur ronge et noircit les dents. Quand elles rient, elles vous montrent une magnifique rangée de clous de girofle et de grains de genièvre. - De Batavia à notre fort Willhelm I il y a deux jours de navigation et deux de marche. Notre lieu de garnison n'est pas une ville, ni même un village; c'est une station militaire au milieu des pays indigènes. Outre le fort, qui est le plus grand de l'île, il n'y a guère que deux ou trois maisons en pierre, mais beaucoup de huttes javanaises. Le 1er bataillon, dont je fais partie. est celui où il y a le plus de Suisses; nous n'avons encore que cinq compagnies; on attend des recrues pour former la 6^{me}. Les compagnies sont de 117 bayonnettes: le fusil est à peu près le même qu'en Suisse, un peu plus léger; la giberne se porte en ceinturon; le commandement se fait en hollandais, et l'ordonnance est sur deux rangs. Nous venons de recevoir des fusils Minié, 15 par compagnie. J'en ai recu un. et nous sommes en train de les bronzer, car chaque soldat bronze son arme. J'oublie de dire que mon bataillon doit être composé en entier d'Européens, tandis que dans les autres bataillons il n'y a que deux compagnies d'Européens, le reste est indigène. Il y a aussi des soldats africains, très beaux hommes; ils ont été vendus pour 20 ans; mais depuis que la traite des nègres est abolie il n'en vient plus, et ceux-là finissent seulement leur temps. Nous sommes logés dans six grandes casernes parallèles et séparées par de beaux jardins que nous cultivons nous-mêmes et qui nous sont aussi utiles qu'agréables.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les troupes qui prendront part au rassemblement d'Aarberg, du 12 au 22 septembre, se composent de : 2 compagnies de guides, 6 compagnies de dragons, 3 batteries d'artillerie, dont une de canons de 12 et d'obusiers de 24, 6 compagnies de carabiniers, 2 compagnies du génie et 7 ½ bataillons d'infanterie. Les troupes formeront trois brigades d'infanterie, une brigade d'artillerie et une brigade de cavalerie.

Le Militair Wekblad, de Breda, rapporte qu'une grande partie des soldats récemment licenciés des régiments de Naples s'engagent pour les Indes hollandaises, et que dans ce but des recruteurs les attendent à leur arrivée à Genève.

La Gazette de Lausanne publie une déclaration de vingt anciens officiers au service étranger, en résidence dans le canton, qui déclarent s'associer à la lettre du colonel Ziegler relative aux débats qui ont eu lieu dans les Chambres fédérales à l'occasion de la loi sur le recrutement pour l'étranger, et déclarent, en outre, qu'ils envisagent les termes injurieux dont certains orateurs de l'Assemblée fédérale se sont servis à l'abri de leur mandat de député, comme un lâche abus des franchises parlementaires. Des officiers de Berne, des Grisons et de Fribourg ont fait aussi une déclaration semblable.

Bâle-Ville. — Le 9 août, le corps des cadets a fait une excursion en uniforme et en armes, a campé, bivouaqué, diné en rase campagne et fait une longue promenade militaire. Il était accompagné d'une foule nombreuse et sympathique, joyeuse de la tenue martiale de ces jeunes gens s'habituant dès leur jeunesse au maniement des armes et à la fatigue, pour se rendre capables de défendre le pays si jamais il était attaqué! Il serait bien à désirer qu'enfin l'on imitât, dans la Suisse française, l'exemple qui nous est donné par nos confédérés de la Suisse allemande, et qu'on apportât un peu plus de sérieux à l'organisation et à l'instruction militaire des élèves de nos écoles.

Vaud. — Mercredi 17 août a eu lieu à Lausanne l'inspection de la landwehr, infanterie et carabiniers, des deux sections du 3º arrondissement. L'effectif réuni sur la place d'armes de Montbenon formait environ 1,400 hommes, presque tous en tenue de soldat d'élite et manœuvrant avec une précision remarquable. L'inspection des deux bataillons a été faite par M. le colonel Kern, accompagné de M. l'inspecteur général des milices et de deux adjudants, MM. les capitaines Tronchin et Grand. Dans les antres arrondissements du canton l'inspection présente aussi des résultats très-satisfaisants.

— Dans sa séance du 27 juillet 1859, le Conseil d'Etat a nommé MM. Carrard, Pierre-Daniel, a Poliez-Pittet, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 5° arrondissement; — Campart, Ch., à Lausanne, prem'er sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3° arrondissement, et Perrusset, George, à Romainmôtier, second sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de reserve du 5° arrondissement. — Le 2 août, M. Gaulis, Eugène, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'elite du 3° arrondissement. — Le 5, M. Piguet, John-César, au Chenit, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de reserve du 5° arrondissement. — Le 12, MM. Nicole, Charles, au Chenit, capitaine de mousquetaires n° 5 de réserve du 5° arrondissement; — Crausaz, Frederic, à Trey, second sous-lieutenant poete-drapeau du bataillon de réserve du 8° arrondissement; — Ramelet, Paul, à Crise, second sous-lieutenant de carabiniers n° 1 de réserve, arrond. n° 1 et 2. — Le 16, MM. Burnand, Charles, à Moudon, commandant du bataillon d'élite du 4° arrondissement, — et Mandrin, Adolphe, à Aigle, second sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de reserve du 2° arrondissement. — Le 20, MM. Chausson, Frédéric, à Augle, capitaine de grenadiers d'ente du 2° arrondissement; — Borgeaud, Eugène, à Pully, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 3° arrondissement; — Thuillard, Pierre, à Froideville, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 5° arrondissement, — et Reymond, David-Auguste, au Sollat, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 5° arrondissement. — et Reymond, David-Auguste, au Sollat, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 5° arrondissement.